



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psoriasis

Question écrite n° 126903

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Soulignant que certains malades peuvent développer un rhumatisme psoriasique, forme très sévère qui conjugue les symptômes d'une inflammation cutanée et d'une arthrite avec notamment des douleurs rhumatismales au niveau des tendons et des articulations, l'IFPA préconise de tout mettre en oeuvre afin que soit établi un diagnostic précoce du rhumatisme psoriasique pour éviter les destructions articulaires irréversibles et handicapantes générant une situation d'invalidité, une perte d'emploi et des coûts conséquents pour la société. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126903

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)